

Intervenir en cas d'accident du travail et mettre en application ses compétences de secouriste dans son entreprise

DURÉE : **1 Jour (7H)**

Prix : **Nous contacter**

Ref: PR-SST-SECOURISME



 PRÉSENTIEL

Objectifs et compétences visés

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de secouriste dans son entreprise
- Agir face à une victime qui saigne abondamment
- Agir face à une victime qui présente une obstruction brutale des voies aériennes
- Agir face à une victime inconsciente qui respire
- Agir face à une victime qui présente un arrêt cardiaque

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Personnels désignés pour porter secours en cas d'accident (article R.4224-15 du Code du travail) et/ou tout volontaire dans l'entreprise.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la (les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la victime de manière appropriée.

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

Nos plus

Nous adaptons le contenu de cette formation à vos besoins et votre contexte.

CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

98%

de stagiaires satisfaits en
2024

**Besoin d'information sur votre prochaine
formation ?**

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70